



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 083-218300036-20241203-DCM2024\_076-DE



Délibération N°2024-076

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre, à 21 heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Roland NARDELLI  
Nadine MARION représentée par Aude ABIME

Absentes : Virginie MICHEL et Claire CANDELA

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 9    Nombre de Suffrages exprimés : 11  
Pour : 3    Contre : 8    Abstention : 0

### ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION COMMUNAL DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet de rédaction d'un plan de gestion communal des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il s'agit de rédiger un document de gestion (phase 1).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que cette opération comprend :

- l'analyse réglementaire et technique des OLD,
- la cartographie des OLD de chaque propriétaire avec l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG),
- l'élaboration de la stratégie communale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'Office National des Forêts (ONF) d'un montant de 11 630,64€ HT soit 13 956,77€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA d'un montant de 5 815,32€ soit 50% de l'opération.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la mise en œuvre du plan communal de gestion des OLD pourra faire l'objet d'une phase 2.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

APPROUVE le projet de rédaction d'un plan de gestion communal des OLD (phase 1),  
APPROUVE le choix de l'ONF pour un montant de 11 630,64€ HT soit 13 956,77€ TTC,  
SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional PACA d'un montant de 5 815,32€ soit 50% de l'opération,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,  
PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2025.

DELIBERATION rejetée par : 8 voix contre, 3 voix pour, 0 abstention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN